

Frédéric Eisemann
*Ancien directeur à la Chambre
de Commerce Internationale*

Charles Bontoux
*Rapporteur de la Commission
de technique et de pratiques
bancaires de la C.C.I.*

Le crédit documentaire dans le commerce extérieur

Commentaire
Réglementation uniforme
internationale et formules normalisées

*Nouvelle édition, refondue, complétée et mise à jour par
Michael Rowe, LL.B. (Londres), LL.M. (Exeter),
Solicitor (Cour suprême d'Angleterre)*



SOMMAIRE

(Ce sommaire renvoie aux pages de l'ouvrage)

INTRODUCTION	1
SECTION I Historique et portée juridique des Règles et Usances uniformes relatives aux crédits documentaires	3
I Historique	3
II Portée juridique de la codification de la CCI ..	5
III Qui est lié par les RUU?	8
SECTION II Plan de l'ouvrage	9
CHAPITRE I : NATURE, FONCTIONS ET DEFINITION DU CREDIT DOCUMENTAIRE	11
SECTION I Nature et fonctions économiques du crédit documentaire	13
SECTION II Définition	15
CHAPITRE II : DE L'ORDRE D'OUVERTURE DU CREDIT DOCUMENTAIRE	19
SECTION I Généralités	21
SECTION II Modalités du crédit documentaire	25
I Lettre de crédit commerciale	25
II Crédit révocable	26
III Crédit irrévocable	27
IV Confirmation et domiciliation	29
V Transfert	31
SECTION III Les instructions du donneur d'ordre	33
I Généralités	33

II	Désignation du bénéficiaire	33
III	Durée de validité du crédit et autres limites fixées au délai de présentation des documents...	34
IV	Le montant du crédit documentaire	36
V	Nature, quantité et état des marchandises	37
VI	Modalités de livraison	38
1.	Clauses de livraison (CAF, FOB, etc.)	38
2.	Expéditions et tirages partiels	38
3.	Tirages et/ou expéditions fractionnés	39
VII	Modalités de transport	40
1.	Généralités	40
2.	Chargement sur le pont	42
3.	Transbordement	42
VIII	Assurances : type, risques couverts, etc.	43
IX	Documents exigés	44
1.	Observations générales	44
2.	Facture commerciale	45
3.	Documents de transport	46
4.	Documents d'assurance	50
5.	Autres documents	51
CHAPITRE III : DE L'OUVERTURE DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE		53
SECTION I	Avis préliminaires	55
I	Défaut d'instructions précises et complètes	55
II	Ouverture par télétransmission	56
SECTION II	Formes et modes de transmission	57
I	Ouverture par lettre ou par une autre voie	57
II	Intervention d'autres banques	58
III	Ouverture en termes similaires	59
CHAPITRE IV : CRÉDITS DOCUMENTAIRES TRANSFÉRABLES		61
SECTION I	Généralités	63
SECTION II	Définition du transfert	65
SECTION III	Déroulement et aspects juridiques du transfert	67
SECTION IV	Distinction par rapport à la cession de la créance du bénéficiaire	71

SOMMAIRE

VII

CHAPITRE V : RÉALISATION DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE	73
SECTION I Observations préliminaires	75
SECTION II Remise des documents	77
I Remise aux banques autorisées	77
II Remise dans le délai stipulé	77
SECTION III Vérification des documents	79
I Principes généraux	79
II Stricte conformité des documents avec les conditions du crédit concernant les documents	80
SECTION IV Conséquences de la non-conformité	85
I Rejet des documents : caducité du crédit	85
II Acceptation par suite de novation implicite	86
SECTION V Les modalités de paiement du montant du crédit documentaire	91
CHAPITRE VI : CAS LIMITES DE L'INTERVENTION AU PLAN JUDICIAIRE	93
SECTION I Saisie-arrêt	95
SECTION II Injonctions (référés et procédures similaires)	101
CHAPITRE VII : PERSPECTIVES D'AVENIR	105
ANNEXE I :	111
A. Dispositions générales et définitions	113
B. Forme et notification des crédits	114
C. Responsabilités	118
D. Documents	121
E. Dispositions diverses	130
F. Transfert	135

VIII

LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE

ANNEXE II :	Convention des Nations-Unies, transport multimodal	137
ANNEXE III :	Demande d'ouverture de crédit documentaire . . .	167
ANNEXE IV :	Formule d'émission de crédit documentaire	171
ANNEXE V :	Formule de connaissance maritime ou multimodal	175
ANNEXE VI :	Formule de lettre de voiture maritime ou multimodal	179
ANNEXE VII :	Certificat d'inspection	183
ANNEXE VIII :	Ouverture de crédit documentaire par le réseau SWIFT	187
ANNEXE IX :	FIATA FBL	191
ANNEXE X :	FIATA FCR	195
INDEX ALPHABETIQUE		199
BIBLIOGRAPHIE		207